

## Chronique parue dans Le Courrier du 26 avril 2022

### Flexibilité flexible

J'ai déjà évoqué ici le parc industriel éolien qui se construit sur les crêtes dominant Sainte-Croix <sup>1)</sup>. J'y reviens. Désolé: ce sujet occupe mon esprit depuis des mois, il nourrit mes insomnies, il pourrit la vie de la moitié de mes concitoyens.

Sans rouvrir le débat sur l'utilité de ces énormes aérogénérateurs, je vais une fois encore mettre le doigt sur un fait.

Pendant vingt ans, les opposants au projet se sont battus contre l'érection des six machines prévues. L'arrêt du Tribunal fédéral du 18 mars 2021 a finalement balayé tous leurs recours, et donné le feu vert à l'ouverture du chantier.

Dans ce document, les juges fédéraux assurent que ce parc revêt une importance nationale. Puis ils citent la loi: "Les critères permettant d'admettre qu'une installation est d'importance nationale sont la puissance, la production, et la flexibilité de la production dans le temps, ainsi que les besoins du marché". Que l'un des critères ne soit pas rempli, l'importance nationale n'est pas là, le parc ne se construit pas. Les sages de Mont Repos écrivent donc à l'article suivant: "Les installations d'énergie éoliennes offrent en effet la flexibilité de production dans le temps et en fonction des besoins du marché et contribuent de manière significative à la sécurité de l'approvisionnement... en permettant de charger ou de décharger le réseau selon les besoins".

Vous avez bien lu: alors qu'on ne trouve nulle part, dans une loi ou des textes scientifiques, une telle affirmation, l'instance judiciaire suprême a sorti de son chapeau que la production d'énergie par les éoliennes est flexible et permet, quand on veut, de répondre aux besoins du marché! Et c'est sur ce non sens qu'elle fonde son jugement!

Atterré par cette ânerie, j'ai alerté le Conseil communal de Ste-Croix, j'ai écrit aux 246 parlementaires fédéraux, j'ai informé la presse. Résultat: sauf une réaction d'un Conseiller national, silence absolu. J'ai écrit au président de la cour qui a rendu l'arrêt. Réponse: "S'agissant d'un arrêt entré en force, nous nous abstenons de tout commentaire ou remarques à ce propos". Espérant tout de même que l'affaire finirait par arriver sur la place publique, dans les premiers jours du chantier, je me suis placé tranquillement devant une pelleteuse et l'ai empêchée de défoncer le pâturage pendant trois quarts d'heure. Un acte d'une violence inouïe, selon les promoteurs dont la vingtaine de bulldozers, pendant ce temps, massacraient nos prairies, défonçaient nos vallons, abattaient des dizaines d'arbres centenaires.

Silence toujours.

Mais ce n'est pas tout!

Les défenses de mon village étant tombées, les mêmes juges se sont mis à faire un sort à celles d'autres parcs. Dans les nouveaux arrêts, on parle encore de flexibilité, puisque sans elle l'importance nationale n'existe pas. Mais, comme si les sages du TF s'étaient rendu compte qu'ils avaient poussé le bouchon un peu loin chez nous, ils se bornent maintenant à dire: "Lorsque cela est nécessaire afin d'alléger le réseau, les éoliennes peuvent être rapidement arrêtées. En ce sens, même si elles sont tributaires des conditions météorologiques, les installations d'énergie éolienne améliorent la flexibilité de production dans le temps et en fonction des besoins du marché". La notion de flexibilité est donc flexible pour le TF.

J'ai demandé à la présidente du TF dans lequel de leurs arrêts ses juges disaient le vrai. Réponse d'une secrétaire: "Nous ne sommes pas en mesure de donner suite à votre requête, et nous vous prions de bien vouloir renoncer à présenter de telles demandes à l'avenir, qui seront classées sans suite".

Les faits, horribles mais têtus, donnent depuis quelques semaines la démonstration de l'incompétence – ou autre chose? - des juges du TF. L'Allemagne a fait le choix d'assurer une grande partie de son approvisionnement énergétique par des éoliennes. En cas de manque de vent, des centrales à gaz ou au charbon viennent alimenter les consommateurs. Si le TF dit la vérité à Ste-Croix, pourquoi ce pays ne met-il pas à profit la flexibilité de production, et ne demande-t-il pas à ses milliers d'aérogénérateurs de répondre en permanence aux besoins du marché? Il pourrait ainsi cesser de s'opposer au boycott du gaz russe, cesser de contribuer à financer, hélas, la monstrueuse guerre de M. Poutine.

L'honnêteté voudrait que les juges du TF reconnaissent leur erreur et abrogent leur arrêt.

Pour l'instant, le promoteur a déposé une plainte pénale contre moi et trois de mes camarades.

1) Voir "*Une nouvelle ONG*" *Le Courrier*, 25 mai 2021 / "*Omerta*" *Le Courrier*, 20 juillet 2021.

Michel Bühler

Dernière parution: "Les Maîtres du Vent, petite randonnée dans une république bananière", récit, chez Bernard Campiche éditeur.